

**RAPPORT N° 00/2-57  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LA LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS**

Par Délibération n° 00/1-31 en séance du 3 mars 2000, vous m'avez autorisé à passer des Conventions individuelles pour des prestations de location de véhicules avec chauffeurs pendant une phase transitoire nécessaire à la relance d'une nouvelle procédure d'appel d'offres afin d'assurer la continuité du service public.

Au préalable, vous avez autorisé d'une part (par Délibération n° 00/1-29) le retrait des Délibérations n° 99/2-59 du 24 mars 1999 et n° 99/5-23 du 17 septembre 1999 (appel d'offres pour la location de véhicules avec chauffeurs), et d'autre part l'établissement de Protocoles Transactionnels fixant les conditions de paiement du service fait pour la période courant du mois de janvier 2000 au mois de février 2000 inclus, soit dix-huit jours en janvier et dix jours en février (Délibération n° 00/1-30).

Le présent Rapport a pour objet d'autoriser le lancement de la nouvelle procédure d'appel d'offres en prenant en compte les préconisations retenues dans le cadre d'un accord quadripartite du 23 février 2000 (Préfecture/ Mairie/ TPG ou Trésorerie/ titulaires des marchés).

Il s'agit de procéder à la location de véhicules pour le transport de matériaux et de tout objet ou matière pouvant être réglementairement assuré par des véhicules terrestres à moteur, sans aménagement spécial.

Ce transport est nécessaire au fonctionnement et à l'activité des services communaux en complément des moyens internes existants pour l'entretien des espaces publics, la maintenance des bâtiments communaux, l'entretien des délaissés de voirie et l'aménagement des réseaux divers.

Après enquête auprès des services à partir de l'organisation existante, ce besoin complémentaire a été préalablement arrêté à quarante-cinq véhicules et reste inchangé pour l'année 2000.

La Ville ayant défini avec précision les prestations objet du marché, elle doit s'interroger sur le rythme et l'étendue de ses besoins.

Dans le cas d'espèce, le nombre de déplacements nécessaires n'est pas prévisible en raison :

1. de la variabilité du prix unitaire puisque le prix doit contenir l'ensemble des charges des transporteurs, ainsi que le nombre de kilomètres réellement effectués (référence LAMY transport / Tome 1 : Arrêté Préfectoral n° 1321/ DDE en date du 23 juin 1997 / ANNEXE V / Article 4) ;

## RAPPORT N° 00/2-57

2. de la variabilité du nombre de jours puisque après recensement auprès des services et analyse statistique des consommations antérieures, la quantité varie entre seize, dix-huit, vingt, vingt-deux et vingt-quatre jours par mois selon les périodes considérées, notamment lors de fortes intempéries et périodes post-cycloniques.

C'est pourquoi, le recours au marché à bons de commande peut être envisagé compte tenu des incertitudes précisées ci-avant et, ce, conformément à l'Article 273 du Code des Marchés Publics.

Il y a lieu enfin de déterminer s'il existe des avantages techniques et financiers à fractionner le marché en lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, il apparaît que la prestation diffère selon deux critères prépondérants :

- le mode de transport à satisfaire (nombre de personnes à transporter sur site, CU maximale) ;
- la nature de la chose transportée et l'activité connexe.

C'est donc sur la base de critères techniques que le marché est décomposé en dix-sept lots (confer le tableau en annexe).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande, en conséquence :

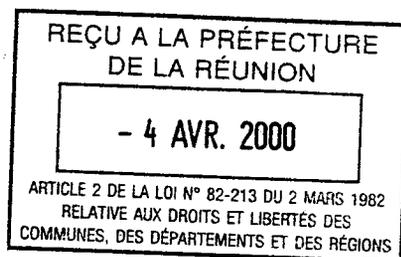
1. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de location de véhicules avec chauffeurs, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 295 et suivants du Code des Marchés Publics),
  - fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct établis en fonction des critères techniques précisés ci-avant,
  - marché à bons de commande sur la base d'un prix journalier de service fait, ainsi qu'à l'heure supplémentaire ou au kilomètre supplémentaire (dix-huit jours mini et vingt-quatre jours maxi),
  - durée : trois ans, à compter de la première date de notification,
  - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 8 500 000 FF TTC (les crédits définitifs seront inscrits au BP 2000 sous le Chapitre 011 / Article 6135) ;
2. d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

**RAPPORT N° 00/2-57**

3. de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou plusieurs) marché(s) à bons de commande avec le (ou les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
4. d'autoriser la signature du (ou des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 00/2-57  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LA LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée.

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'Article 314 bis / alinéa 3 ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-57 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de l'appel d'offres pour la location de véhicules avec chauffeurs.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

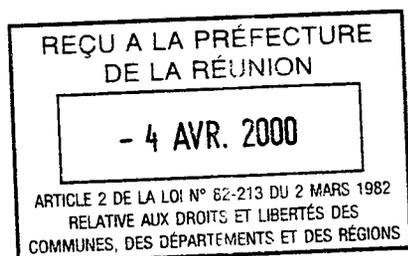
Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le (ou les) marché(s) avec le (ou les) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le (ou les) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



# APPEL D'OFFRES POUR LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS

ANNEXE AU RAPPORT 00/2-57

LOTS	SERVICES	ACTIVITES	SITES CONCERNES AFFECTATIONS	PTC < 3,5 T		PTC > ou = 3,5 T/BENNE	
				Transport 1 agent et petits matériels C.U min: 500 kg	Transport 5 à 7 agents et matériels C.U min: 800 kg	Transport 5 à 7 agents et marchandises semi-jourdes C.U min: 1000 kg	Transport 2 agents et marchandises jourdes C.U min: 4000 kg
1	Magasin-achats/ marchés	Livraisons marchandises	Centre tech. Site Clotilde	1			
2	Service fêtes	Logistique animation	Rue L. Rambaud				
3	Pool garage	Remplacements, prêts...	Le Cerf-ch. Grand canal				1
4	Pool centre tech.	Remplacements, prêts...	Centre tech. Site Clotilde				1
5	Service terrassement	Charniers terrassements	Le Cerf-ch. Grand canal				1
6	Patrimoine bât/ateliers	Curage caniveaux, démolitions	Centre tech. Site Clotilde	1			
7	Patrimoine bât/ateliers	Intervent./ divers corps d'état	Centre tech. Site Clotilde			1	
8	Patrimoine bât/ateliers	Intervent./ maçonnerie bâtiment	Centre tech. Site Clotilde			1	
9	Centre municipal	Intervent' lourdes/ bâtiments	Centre tech. Site Clotilde			1	
10	Mairie annexe	Transport polyvalent	La Source				
11	Mairie annexe	Transport polyvalent	Bellepierre				
12	Mairie annexe	Transport polyvalent	Brelagne				
13	Mairie annexe	Transport polyvalent	St François				
14	Mairie annexe	Transport polyvalent	Prinai				
15	Mairie annexe	Transport polyvalent	Bois de Nèlles				
16	Mairie annexe	Transport polyvalent	Chaudron				
17	Mairie annexe	Transport polyvalent	St François				
18	Mairie annexe	Transport polyvalent	Bois de Nèlles				
19	Mairie annexe	Transport polyvalent	Domerjod				
20	Mairie annexe	Transport polyvalent	Montagne Saint-Bernard				
21	Mairie annexe	Transport polyvalent	Site Clotilde				
22	Mairie annexe	Transport polyvalent	Bellepierre				
23	Mairie annexe	Transport polyvalent	Site Clotilde				
24	Mairie annexe	Transport polyvalent	Moufla				
25	Mairie annexe	Transport polyvalent	Le Cerf-ch. Grand canal				
26	Moyens Logistiques	Transport polyvalent	Centre tech. Site Clotilde				
27	Mairie annexe	Transport polyvalent	Brelagne				
28	Mairie annexe	Transport polyvalent	Moufla				
29	Mairie annexe	Transport polyvalent	Montgaillard				
30	Service voirie	Charniers voirie	Centre tech. Site Clotilde			1	
31	Environnement	Balayage secleur 1	Centre tech. Site Clotilde	1			
32	Environnement	Balayage secleur 2	Centre tech. Site Clotilde	1			
33	Environnement	Balayage secleur 3	Centre tech. Site Clotilde	1			
34	Environnement	Balayage secleur 4	Centre tech. Site Clotilde	1			
35	Environnement	Entretien des délaissés	Centre tech. Site Clotilde	1			
36	Environnement	Curage caniveaux à ciel ouvert	Centre tech. Site Clotilde				1
37	Environnement	Curage réseaux E.P	Centre tech. Site Clotilde	1			
38	Environnement	Entretien entrées Est Jamaïque	Centre tech. Site Clotilde	1			
39	Environnement	Entretien entrées Est Jamaïque	Centre tech. Site Clotilde	1			
40	Environnement	Elagages Centre Ville	Centre tech. Site Clotilde				1
41	Environnement	Elagages zone urbaine dense	Centre tech. Site Clotilde				1
42	Environnement	Elagages écartés	Centre tech. Site Clotilde				1
43	Environnement	Nettoyage plages	Centre tech. Site Clotilde				1
44	Environnement	Création espaces verts	Centre tech. Site Clotilde				1
45	Environnement	Aménagement Parc urbain	Centre tech. Site Clotilde				1

5 13 9 18  
 45 BESOINS/VEHICULES

ANNEXE AU RAPPORT N° 002-57

LE MAIRE

Vu par le Conseil Municipal  
 en séance du 24 MAR. 2000



*Michel TAMAYA*

Michel TAMAYA

